



Règlement concernant la participation à « Vidéo-Bahut » de France 3 Aquitaine

6ème édition : année 2009-2010

Article 1

France 3 Aquitaine, le CLEMI (Centre de liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information) du Rectorat de Bordeaux et le CRDP d'Aquitaine proposent aux élèves et aux enseignants des écoles, collèges et lycées de l'Académie de participer à « Vidéo-Bahut ».

La participation à cette opération a pour objectif de susciter une réflexion concrète sur le traitement de l'écriture audiovisuelle de l'information et de favoriser l'expression des jeunes sur un thème d'actualité en utilisant l'outil vidéo.

Il s'agit en effet pour les élèves de filmer et monter un reportage diffusé sur France 3 Aquitaine dans le cadre du JT de *Midi pile*.

Article 2

« Vidéo-Bahut » est ouvert aux élèves du primaire (cycle 3 de préférence) et aux collégiens et lycéens de l'Académie suivant ou non des options audiovisuelles (lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, publics et privé sous contrat) dont les enseignants se sont inscrits au plan académique de formation (PAF) et plan de formation du premier degré de la Gironde.

Article 3

Les élèves devront filmer et monter un reportage vidéo de 1 minute 30 autour d'un thème d'actualité de leur choix dans sa déclinaison régionale ou locale. Il est demandé, sur le thème choisi, d'aller enquêter en dehors de la classe et si possible de l'établissement. L'objectif est d'éviter des reportages dans lesquels les élèves sont à la fois reporters et acteurs. Nous sommes, avec Vidéo-Bahut, dans une logique d'information et non de communication.

Article 4

Les élèves devront se constituer en équipe au sein d'un établissement d'enseignement, accompagnés d'un membre de la communauté éducative.

Les enseignants accompagnant le projet s'engagent à réaliser avec leurs élèves un reportage dans l'année (de janvier 2009 à fin décembre 2010). Les enseignants ont accès à une formation de 2 jours (19 et 20 octobre 2009) qui se déroulera en partenariat avec le réseau CRDP / CDDP. Cette formation à « candidature volontaire » est inscrite au PAF. Voir <http://formation.ac-bordeaux.fr/paf2009/dispositifs/09A0040314.html>

Article 5

Les formateurs TICE des CDDP d'Aquitaine se mettent à la disposition des enseignants impliqués dans la production d'un reportage pour « Vidéo-Bahut » comme personnes ressources en matière de filmage et de montage. Les enseignants trouvent ainsi dans le CDDP le plus proche de leur établissement un soutien pédagogique et technique pour leur projet.

Article 6

Le reportage sera monté par les élèves eux-mêmes. Les commentaires seront dits par les élèves. Il ne doit **pas porter d'incrustations écrites**. Vous préciserez cependant sur la fiche technique annexe le nom, prénom et fonction des personnes interviewées (téléchargeable sur <http://www.ac-bordeaux.fr/internet/fileadmin/Fichiers/Pedagogie/CLEMI/fiche-technique.pdf>)

Commencez et terminez le reportage par un noir image de 10 à 12 secondes !

Consignes à respecter obligatoirement : 1 seul format sera accepté par France3 pour la diffusion des sujets vidéo Bahut :

- Sur cassette mini DV : enregistrer votre montage sur une cassette au format video DV avec **une vitesse d'enregistrement SP (standard play) et non LP (long play)**

Attention, ces modes sont activés/désactivés manuellement par un commutateur ou dans un menu sur le caméscope. Par défaut les caméscopes DV sont en mode SP (standard).

Eventuellement sur CD Rom : fichier .avi

Je précise qu'il est impératif de suivre les consignes données dans le *Guide du Jeune journaliste reporter d'images* en matière de construction du reportage. Pas de fiction donc et se limiter à un thème et un angle par reportage.

Article 7

Les reportages seront obligatoirement envoyés sous la forme suivante :

Au CLEMI sous format mini-DV qui après validation transmettra à France 3 Aquitaine.

Chaque sujet étant susceptible d'être retravaillé, nous vous demandons de conserver quelques temps sur le disque dur de votre ordinateur le montage de manière à pouvoir facilement le reprendre avec les élèves si nécessaire.

Article 8

Le reportage sera adressé 10 jours avant sa diffusion (délais en deçà duquel il ne sera pas possible de le valider) à :

Isabelle Martin
CLEMI
Rectorat de Bordeaux
114, rue Georges Bonnac

BP 935
33060 BORDEAUX cedex

Les frais d'expédition sont à la charge des participants.
La fiche technique téléchargeable sera jointe indiquant :

- le sujet
- la durée exacte et précise du reportage
- le format
- les éléments de titrage dans leur ordre d'apparition à l'image (pour la script de France 3 Aquitaine)
- nom de la personne à contacter pour le direct (+ téléphone portable de préférence)
- nom et prénom de l'élève passant en direct sur le plateau pour les collégiens et lycéens
- une note d'intention : texte de cinq à dix lignes maximum explicitant les partis pris des auteurs dans le rendu du sujet (ce qu'ils ont voulu dire et comment).

Les autorisations images* seront jointes à l'envoi.

En fin d'année, le CLEMI transmettra aux enseignants un DVD des sujets de l'année. Pendant l'année scolaire, les sujets sont visibles sur : <http://aquitaine.france3.fr/dossiers/41471364-fr.php>

Article 9

Pour la diffusion du reportage en direct, **2 élèves maximum et deux adultes référents** devront se rendre à la station de France 3 Aquitaine à 11H30 le mercredi matin.

Ces consignes sont à respecter impérativement pour le confort de tous. Il est cependant possible de filmer le passage dans les locaux de France 3 Aquitaine pour le présenter aux élèves de la classe par la suite.

France 3 aquitaine
136, rue Ernest Renan
33075 BORDEAUX cedex

Article 10

Les participants seront responsables de leur reportage, notamment en ce qui concerne l'écriture du commentaire.

***Droit à l'image** : Les participants devront tenir compte du respect de la protection de l'image individuelle par la signature d'un document autorisant la diffusion des images. Ce document est téléchargeable sur le site du CLEMI académique <http://www.ac-bordeaux.fr/pedagogie/education-aux-medias/medias-et-pedagogie/actions-par-media/television.html#c1053>

Les élèves auront donc veillé à faire signer des autorisations aux personnes apparaissant à l'image dans le reportage.

Toutes les autorisations devront impérativement parvenir au CLEMI avec le reportage !

Le chef d'établissement détiendra les droits du reportage réalisé et autorisera sans réserve sa diffusion sur l'antenne de France 3 Aquitaine. Cette diffusion sera gratuite et libre de tous droits, la chaîne se réservant le droit d'utiliser tout ou partie du document.

Article 11

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un événement de force majeure, la diffusion devait être annulée, reportée ou modifiée, de même que pour tout vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des reportages. Ils se réservent le droit de ne pas diffuser un reportage techniquement non diffusable ou éditorialement contestable.

Article 12

Les frais de déplacement et de restauration des participants seront à la charge de l'établissement scolaire.

En fin d'année un DVD compilant leur passage à l'antenne ainsi que ceux de tous les candidats de l'année scolaire sera diffusé aux enseignants.

Le simple fait de participer à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute information complémentaire, contactez le CLEMI de l'Académie de
Bordeaux à clemi@ac-bordeaux.fr
ou au 05 57 57 35 82

<http://www.ac-bordeaux.fr/pedagogie/education-aux-medias.html>